



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le Conseil municipal souhaite adopter un règlement d'emprunt afin d'effectuer une réfection du chemin Desjardins et permettre la verbalisation dudit chemin par la Municipalité de Mont-Blanc et ce afin de répondre aux attentes des citoyens du secteur.

QUE, bien que la Loi ne requière pas de consultation publique, par mesure de transparence le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le **23 septembre 2023 à compter de 10h, à la Salle de la Gare, située au 420, rue de la Gare, Mont-Blanc;**

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement pourra être consultés au bureau municipal situé au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montcalm, durant les heures ordinaires de bureau une fois l'avis de motion du règlement donné.

DONNÉ à Montcalm ce 11^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Michael Doyle
Directeur général / Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 11 septembre 2023, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **11^e jour du mois de septembre 2023**

Michael Doyle
Directeur général / Greffier-trésorier